Département du Var

nent du v

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

1'

Arrondissement de TOULON

Canton de SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 -07 - 13

Séance du 4 juillet 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice: 33

Présents

26

L'an deux mille dix-sept, le quatre juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER

Représentés: 6 Absent excusé: 1 réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la

présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents: Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

OBJET:

<u>Adjoints</u>: Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux: Mesdames, AIELLO, BERTOIA, GIACALONE, LALESART, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, TROGNO, VIDAL, Messieurs, BUONCRISTIANI, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

Etaient représentés :

CINEMA CASINO

<u>Adjoint</u>: Monsieur Antoine BAGNO (procuration à Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA).

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

EXERCICE 2016

<u>Conseillers Municipaux</u>: Mesdames Amandine CIDALE (procuration à Monsieur le Maire), Stéphanie LEITE (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Marie-Claire PELOT-PAPPALARDO (procuration à Madame Christine ORSINI), Messieurs Patrice CATTAUI (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Alain PATOUILLARD (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER)

Etait absent excusé:

Conseiller Municipal: Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>>

A ce stade de l'ordre du jour, Monsieur Claude GIULIANO quitte la séance

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 1411-3), « Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance du rapport du délégataire au titre de l'année 2016.

Il est rappelé que la Société Cinéode a pris en charge la gestion du cinéma depuis le mois de juillet 2016, à la suite de la Fédération des Œuvres Laïques 83, au terme de la procédure de délégation de service public mise en œuvre par la Commune. Pour rappel, la salle de projection et la façade avaient été rénovées à l'été 2015 et Cinéode a donc commencé sa délégation dans un bâtiment en excellent état.

Dès l'été 2016 trois séances en plein air ont été programmées dans le théâtre de Verdure (une quatrième séance a été annulée suite aux conditions météorologiques).

Le cinéma a rempli son contrat en programmant des films plus récents et touchant un public familial, sans négliger une part de films d'art et essai pour les cinéphiles. En effet, en 6 mois, 90 films ont été projetés, dont 4 avant-premières, 18 sorties nationales (20% de la programmation) et 30 films recommandés art et essai (soit 33% de la programmation).

Un travail de partenariat avec les services municipaux (la bibliothèque, le foyer Falquette, le service enfance...), l'Education Nationale (écoles primaires et collège) a été mis en place dès ces premiers mois de fonctionnement, avec des séances spéciales « films adaptés d'un livre », des ciné-goûters pour les enfants, des ciné-séniors, des séances programmées dans le cadre du dispositif national « école et cinéma » et « collège et cinéma ». L'ensemble des partenaires concernés sont satisfaits du service.

D'autres projets ont déjà été initiés début 2017 : la mise en place d'un club ciné, en partenariat avec la bibliothèque, dont la programmation est réalisée par les spectateurs, la participation au festival national « Play it again » en avril, la participation à la fête du cinéma en juin, la programmation du film Lalaland en partenariat avec l'association La Solidaire...

Cinéode a également accompli un travail sur sa tarification pour attirer un plus large public (tarif réduit à 5€, tarif groupe à 4 €, tarif -14 ans à 4) et le fidéliser (carte d'abonnement de 10 séances à 50€).

Ces éléments ont permis au cinéma de réaliser 9952 entrées en 6 mois, soit près de 50% de plus que le prestataire précédent sur la même période.

Vu la consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 22 juin 2017,

Le Conseil Municipal prend acte:

- 1) Du rapport annuel 2016 du délégataire relatif au Cinéma CASINO,
- 2) De sa mise à disposition auprès du public en mairie dans les quinze jours qui suivent leur présentation à l'Assemblée. Le public sera avisé de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en mairie, aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Ainsi fait et délibéré Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY